

Transport des marchandises dangereuses—Loi

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils ont eu raison de toute la Chambre.

M. Mazankowski: Mais voilà que le 13 décembre, ils avaient d'autres projets en tête. Le bill sur le transport des produits dangereux n'était plus une priorité. Tout à coup, la situation n'était plus urgente et l'opportunisme politique a pris le dessus sur les considérations de sécurité. Nous voilà de nouveau à la Chambre en train d'étudier un bill qui aurait dû devenir loi il y a déjà plusieurs mois.

M. Evans: Alors cessons de perdre notre temps.

M. Mazankowski: Le député dit qu'il faut cesser de perdre notre temps. C'est précisément ce que nous avons l'intention de faire. Je peux assurer le ministre des Transports et le député que nous ne nous opposerons pas au bill. Le pays a trop besoin de cette loi.

Je suis stupéfait par le cynisme et l'irresponsabilité de certains députés qui ont participé aux travaux du comité et qui cherchaient non pas à faire avancer l'étude du bill et à le faire adopter mais à faire de la politique pure et à marquer des points sur ce plan. Comme de nombreuses autres mesures que notre gouvernement avait présentées, celle-ci a été renvoyée aux calendes grecques. Certaines des autres mesures très valables que nous avons proposées ont été carrément supprimées. Je tiens à préciser, monsieur l'Orateur, que mes remarques ne visent pas le ministre des Transports, elle ne le concerne pas puisqu'il n'a pas participé aux travaux du comité.

Je n'ai pas l'intention de revenir inutilement sur cette question, car c'est de l'histoire politique; toutefois, j'espère que les députés qui sont concernés réfléchiront à leur conduite. Ils admettront certainement qu'ils ont fait preuve de mauvaise foi et qu'ils n'ont pas agi dans l'esprit de la démocratie parlementaire.

A mon avis, il faudrait étudier ce bill de manière aussi impartiale que possible. Si j'ai mentionné ces incidents, c'est parce qu'ils se sont bel et bien produits et non parce que je vois une objection fondamentale à ce bill ni du reste parce que j'en désapprouve les principes. Je l'ai fait simplement parce que certains députés se livraient à de la politique politicienne.

De ce bord-ci, nous sommes favorables aux principaux objectifs de ce bill qui, je le rappelle, sont les mêmes que ceux des bills antérieurs et je n'entrerai pas dans le détail. Le ministre a mentionné les nombreux changements ayant été apportés. Je suis convaincu que ces changements ont été faits pour le meilleur et qu'ils vont donner plus de poids et plus d'efficacité à ce texte législatif. C'est un fait positif. En effet, pour faire justice à nos citoyens qui le demandent, le Parlement devrait exiger que les textes de loi soient le plus efficace possible.

Je pense, comme le ministre l'a signalé, que cette mesure législative sera probablement améliorée grâce aux moyens prévus dans le bill même pour y apporter périodiquement les modifications nécessaires. Je suis persuadé qu'avec l'expérience, le rapport Grange que le ministre déposera offrira de nombreuses recommandations et propositions judicieuses, et je suis particulièrement heureux que le ministre ait affirmé qu'il accueillerait favorablement toute proposition émanant de cette commission.

Je conviens avec le ministre qu'il est inutile de retarder l'adoption de ce projet de loi puisqu'il renferme les dispositions nécessaires en vue de modifications ultérieures. Bien entendu, l'application de la loi entraînera sans doute des modifications aux règlements et à certaines dispositions.

Il a été question des règlements qui constituent certes la substance même du projet de loi. Les dispositions du bill sont très techniques et très compliquées, mais j'espère qu'on nous donnera, durant les délibérations en comité, un aperçu aussi clair que possible de la dernière version de ces règlements.

Je crois savoir que les provinces et l'industrie sont constamment consultées au sujet de la mise au point des règlements. Nous aimerions pouvoir examiner leurs recommandations et nous assurer, du point de vue parlementaire et officiel, que ceux qui ont des réserves au sujet des dispositions du projet de loi auront l'occasion d'exprimer leur opinion devant le comité.

● (1420)

Nous tenons également à inviter des témoins à participer ultérieurement à la discussion de ce texte. Nous n'avons pas l'intention de retarder indûment l'adoption du bill, puisqu'il attend, semble-t-il, depuis un certain temps, mais le bon sens voudrait qu'on permette aux provinces si nécessaire, aux membres de l'industrie et aux conseils ou associations de municipalités de s'intéresser au projet de loi, d'exposer leur point de vue devant le comité à titre officiel.

En terminant, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre des Transports d'avoir présenté le bill en début de session. Je tiens également à rendre hommage à la direction des marchandises dangereuses du ministère des Transports. Nous avons beaucoup de chance au Canada d'avoir des services animés par des personnes aussi compétentes et dévouées. Je pense en particulier à M. Duncan Ellison, qui travaille depuis de longues années sur ce texte. C'est une tâche très exigeante et je pense qu'il a cherché à tenir compte de tous les points de vue exposés tout en respectant le thème du bill. Vu la complexité de ce bill et ses implications juridiques, je pense que le ministère, et je dirai même le pays tout entier n'ont qu'à se féliciter des services de M. Ellison et de ses collègues. Je leur adresse à tous mes compliments.